

Présidence

Dossier suivi par

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

florence.bron@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-Bureautique\07_Territoire_Dv\pt_local\0702_Urbanisme\01\070204_Procédures_urba\Documents_urba\PLU\INJOUX_GENISSIAT\Modif_R ev°\LH_modif_simplifiée.Injoux-Génissiat-2018-n°1.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
BELLEGARDIEN
195 RUE SANTOS DUMONT BP 609
01206 CHATILLON EN MICHAILLE

Bourg-en-Bresse, le 10 décembre 2018

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU
- AVIS -


Monsieur le Président,

Par un courrier réceptionné dans nos services le 30 novembre 2018 et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'INJOUX GENISSIAT, suite à votre arrêté du 13 septembre 2018. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification simplifiée, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Michel JOUX